



## COLLECTE DES ENCOMBRANTS

### **Les déchèteries d'abord !!**

Nous vous rappelons que le service de collecte en porte à porte des encombrants vient en complément des déchèteries, et non en remplacement de celles-ci.

Les encombrants, faisant l'objet de collecte en **porte à porte**, comprennent les équipements ménagers usagés métalliques ou non, tels que :

**-Mobilier :** matelas, sommiers, meubles usagés (tables, chaises, fauteuils, canapés, armoires...)

**-Gros électroménager froid ou hors-froid :** réfrigérateurs, cuisinières, congélateurs, fours, machines à laver, téléviseurs...

***N.B :** Lors d'un remplacement d'un électroménager, le vendeur est tenu de reprendre l'ancien appareil.*

**-Autres biens d'équipement :** vélos, poussettes, landaus, tondeuses, chaudières à fuel acceptées si bien vidées...

### **Ne sont pas compris dans la dénomination d'encombrants :**

-Les déchets verts à amener en déchèterie.

-Les déchets de construction (déblais, gravats, décombres, toiture, ciment, plâtre) à amener en déchèterie.

Pour toute question concernant les déchets amiantés, veuillez contacter la société SAICA NATUR SUD au 05.61.04.44.44.

-Les plastiques agricoles non acceptés en déchèterie voir chambre d'agriculture

-Les bois (planches, palettes, poutres...) à amener en déchèterie

-Les produits toxiques et leurs emballages à amener en déchèterie sauf explosifs, amiante, produits radioactifs, objet contenant ou ayant contenu du mercure, médicaments, extincteurs, cartouche ou bouteille de gaz.

-Les déchets spéciaux : batteries à amener en déchèterie

-Les ordures ménagères

-Les pneus à amener en déchèterie

-Les encombrants produits par les établissements commerciaux et artisanaux sous certaines conditions (badges).

-Cuves à fuel / mazout

Nous souhaiterions vous rappeler que toute inscription est obligatoire, soit auprès de votre secrétariat, soit auprès du SICTOM du Couserans.

**Les encombrants doivent obligatoirement être placés à l'extérieur devant l'habitation de la personne collectée dans un endroit accessible. Les objets doivent être rangés de façon à ne pas gêner la circulation et, si possible, la veille de la collecte.**

Enfin, pour nous permettre d'organiser au mieux les collectes, **pensez dorénavant à envoyer vos mail ou fax au SICTOM, le vendredi de la semaine précédant le ramassage, avant 11h.**

Merci pour votre compréhension

Le service administratif